



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord adopte son budget pour l'année 2018-2019

(Saint-Jérôme, le jeudi 5 juillet 2018) – Lors de sa séance extraordinaire du 3 juillet dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a adopté le budget pour l'année scolaire 2018-2019. Ainsi, elle disposera pour la prochaine année de revenus totalisant 328 603 409 \$ alors que les dépenses devraient s'élever à 332 441 940 \$. Rappelons que son budget est composé principalement de la subvention de fonctionnement accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Au terme de cet exercice financier, la CSRDN anticipe un déficit de 3 838 531 \$, soit 1,17 % de son budget global, qu'elle prévoit résorber à même ses excédents cumulés en respectant les limites permises par MEES. Ces excédents ne sont que partiellement accessibles en vertu des règles budgétaires du ministère et celles relatives à l'intégration des commissions scolaires au périmètre comptable du gouvernement du Québec en 2008-2009. Ils sont composés principalement de la valeur des terrains de la CSRDN de même que des provisions liés aux avantages sociaux futurs des employés.

La taxe scolaire quant à elle ne représentera que 5,82 % du budget global. Les revenus tirés de cette dernière serviront à défrayer les coûts relatifs au fonctionnement et aux services administratifs des établissements, au transport scolaire, à l'entretien des biens meubles et immeubles, à la consommation énergétique et aux services aux élèves, dont les services en adaptation scolaire. En 2018-2019, le taux de taxation sera fixé à 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit une baisse de 66 % par rapport à l'année précédente.

Représentant 73,91 % du budget global, les dépenses liées aux activités d'enseignement et de formation de même qu'aux activités de soutien à l'enseignement et à la formation augmenteront de 5,26 % par rapport à 2017-2018 pour se chiffrer à 242 863 154 \$. Cette hausse traduit la volonté de la CSRDN d'offrir à l'ensemble de son personnel un accompagnement et de la formation continue visant à encourager l'émergence de pratiques gagnantes pour la réussite des élèves, une orientation qui fait partie intégrante de son tout premier Plan d'engagement vers la réussite.

Les dépenses de nature administrative, quant à elles, ne représenteront que 4,13 % des dépenses totales alors qu'elles représentaient 5,54 % en 2006-2007, et ce, en dépit d'un contexte où la CSRDN construit de nouvelles écoles pour répondre aux nombreux besoins d'une clientèle en constante croissance.

-30-

Source : Nadyne Brochu
Conseillère en communication
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord - 450 438-3131, poste 2103 - brochun1@csrdsn.qc.ca

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / csrdsn.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1